



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe.genolier@bluewin.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 28 octobre 2014

PREAVIS N° 53/2014

Concernant une demande de crédit de Frs 400'000.--
pour le capital complémentaire de la Fondation du Bois de Chênes

Délégués municipaux

Georges Richard, Municipal
Florence Rattaz, Syndique

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis

Commission des finances
Commission d'administration générale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1- Préambule

Depuis plusieurs années le Conseil communal a été régulièrement informé concernant le futur du Bois de Chênes, soit via des communiqués de la Municipalité, des présentations ou différents préavis.

Le concept de l'avenir du Bois de Chênes accompagnait le préavis 43/2014 qui demandait au Conseil communal l'autorisation de créer la Fondation du Bois de Chênes ; de confier le Bois de Chênes en droit de superficie et de mettre à disposition de la Fondation un crédit de Frs 50'000.-- pour le capital initial.

Dans ce dossier figurait le rappel historique, les enjeux, les démarches, les motifs pour créer la Fondation et les perspectives pour l'avenir.

2 – Le projet du Bois de Chênes, c'est...

- Une préservation renforcée de l'ensemble du site
- Une meilleure coordination des acteurs
- Des activités de recherches facilitées et approfondies
- Un nouveau jardin pédagogique
- La continuité d'une activité agricole respectueuse de l'environnement
- La restauration douce d'une ferme classée « monument d'importance régionale »
- Une meilleure sensibilisation du public

3 – La Fondation du Bois de Chênes, c'est...

- Un instrument fédérateur
- Une garantie de préservation du patrimoine communal
- Un réseau performant de partenaires :
 - Commune de Genolier
 - Association du Bois de Chênes de Genolier
 - Chercheurs (WSL-ETH)
 - RegioNyon (Conseil régional)
 - Etat de Vaud
 - Parc naturel régional du Jura vaudois

4 – Le budget

- Réhabilitation, conservation et gestion intégrée et durable du site	Frs	220'000.--
- Facilitation de la fonction scientifique	Frs	105'000.--
- Soutien d'une agriculture durable sur le site du Bois de Chênes	Frs	90'000.--
- Renforcement de la fonction sociale et pédagogique du site dans une ferme restaurée	Frs	4'875'000.--
- Coordination et suivi	Frs	45'000.--
<hr/>		
Total	Frs	5'335'000.--

5 – Plan d'investissement (estimatif)

- Capital initial Fondation : commune de Genolier (déjà versé)	Frs 50'000.--
- Subventions Monuments historiques VD+CH	Frs 600'000.--
- Participation commune de Genolier	Frs 400'000.--
- Participation Conseil régional	Frs 300'000.--
- Fonds provenant de Fondations et autres associations	Frs 3'485'000.--
- Dons autres donateurs et privés	Frs 500'000.--
<hr/>	
Total	Frs 5'335'000.--

6 – Financement

Le financement est assuré par la trésorerie courante ou si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Le crédit sera comptabilisé sur le compte n° 9141.47

7 - Amortissement

Amortissement directement via le compte fonds de réserve « Bois de Chênes » n° 9286.6 doté actuellement de Frs 452'000.--. Ce montant est le résultat après amortissement des préavis 11/2011 (Frs 68'000.-- pour l'étude du plan final de développement et d'exploitation du Bois de Chênes) et 43/2014 (Frs 50'000.-- pour le capital initial de la Fondation).

8 - Conclusions

Avec la création de la Fondation au 30 septembre 2014 l'avenir du Bois de Chênes est entre de bonnes mains et son avenir est assuré pour le long terme, même si le budget d'investissement est important.

La commune de Genolier est confiante dans le montage financier du projet et les répartitions prévues entre les différents partenaires.

Si un montant de Frs 500'000.-- était prévu dans le plan d'investissement 2013-2014, le crédit total qui sera mis à disposition de la Fondation sera de Frs 450'000.-- (Frs 50'000.-- déjà votés pour le capital initial et Frs 400'000.-- du présent préavis).

Dans nos négociations avec les bailleurs de fonds potentiels, il est important de montrer que Genolier, commune territoriale, participe financièrement au lancement du projet.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communal de Genolier

Vu le préavis No 53/2014 concernant une demande de crédit de Frs 400'000.-- pour le capital complémentaire de la Fondation du Bois de Chênes

Vu le rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Où les conclusions des rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que le préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

- 1) Un crédit de Frs 400'000.-- est accordé à la Municipalité pour le capital complémentaire de la Fondation du Bois de Chênes
- 2) Cette dépense sera financée soit par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt bancaire dans la limite du plafond d'endettement mais au maximum du montant du préavis.
- 3) Ce prélèvement sera déduit du compte fonds de réserve « Bois de Chênes » n° 9286.6

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

F. Rattaz

La secrétaire:

C. Deléderray

